



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Objet

**TRANSFORMATION
DU SIVU POUR LA
CONSTRUCTION
ET LE FINANCEMENT
D'UN CENTRE D'INCENDIE
ET DE SECOURS A
CONCARNEAU EN
SYNDICAT MIXTE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yolande BENARD à Peggy LANCIEN

Date de convocation : 8 novembre 2013

Mme Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, explique que le SIVU pour la construction et le financement d'un centre d'incendie et de secours à Concarneau a été constitué entre les communes de Concarneau, La Forêt-Fouesnant et Trégunc. La compétence construction des centres d'incendie et de secours ayant été reprise par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, cette dernière s'est substituée à la commune de la Forêt-Fouesnant dans le SIVU. Le nouveau membre étant un établissement public intercommunal, le SIVU est transformé de plein droit en Syndicat Mixte en application de l'article L 5214-21 (alinéa 4) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour respecter les statuts du SIVU, le Syndicat Mixte demande aux collectivités membres d'approuver les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 novembre 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131118-DE13151110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2013
Publication : 18/11/2013

